

## Maroc: un militant associatif condamné à trois ans de prison

**CASABLANCA, Maroc (AFP)** - Le président de l'Association Rif des droits de l'Homme, Chakib Khayari, poursuivi notamment pour "atteinte à corps constitués", a été condamné mercredi à trois ans de prison ainsi qu'à une lourde amende, a-t-on appris de source judiciaire.



Chakib Khayari a été également condamné par le tribunal de première instance de Casablanca à verser aux douanes marocaines plus de 753.000 dirhams (68.000 euros).

Ce militant, connu pour ses positions antigouvernementales, était poursuivi pour "atteinte à corps constitués, infraction au code des changes et dépôt de fonds dans une banque étrangère sans l'autorisation" de l'Office des changes.

Son arrestation, le 17 février à Casablanca, avait été annoncée par l'organisation américaine de défense des droits de l'Homme Human Rights Watch (HRW).

Selon l'agence de presse MAP, citant un communiqué du ministère de l'Intérieur, les déclarations de M. Khayari sur le démantèlement (le 13 janvier dernier) d'un réseau de trafiquants de drogue présumés à Nador (nord du Maroc) sont "dénuées de tout fondement".

Le président de l'Association Rif des droits de l'Homme avait notamment déclaré que certaines des personnes impliquées dans ce réseau avaient pu "accéder à des postes importants au sein d'institutions de l'Etat", a-t-on également indiqué de même source.

Plus de 100 personnes ont été arrêtées et déférées devant le parquet de Casablanca dans le cadre de cette affaire.

Parmi les prévenus figurent de nombreux fonctionnaires des services de sécurité. Ils sont accusés d'avoir exporté (ou aidé à exporter) plus de 30 tonnes de résine de cannabis vers la Belgique et les Pays-Bas via l'Espagne, avec la complicité présumée de gendarmes et d'éléments de la marine royale.

La date de leur procès n'a pas encore été fixée.